RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 D 40365
Numéro SIREN : 491 028 494
Nom ou dénomination : SCI JERGUI

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2014 sous le numéro de dépôt 4404

SCI JERGUI
Société Civile
au capital de 1 000 €
Siège social : Avenue du Lac – Site de Loisinord
62290 NOEUX LES MINES
RCS ARRAS D 491 028 494

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 15 JUILLET 2014

GREFFE DU TRIBUN.
- 3 SEP. 201?
DE COMMERCE D'ART

L'an deux mille quatorze,

Et le quinze juillet,

Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

Monsieur Cristophe PAWLISZKO préside la séance en qualité de cogérant.

Il constate en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- les statuts sociaux.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Démission d'un gérant,
- Quitus au gérant démissionnaire,
- Pouvoirs.

MP
PC

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Cristophe PAWLISZKO de son poste de gérant à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur Cristophe PAWLISZKO, gérant démissionnaire, jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.